



**Confédération des Praticiens des Hôpitaux**



**Intersyndicat National des Praticiens  
Hospitaliers**

## **Communiqué CPH-INPH du 8 avril 2009 à tous les praticiens**

La CPH et l'INPH, qui représentent 80 % des praticiens hospitaliers, rappellent leur engagement constant au service d'une offre de soins de qualité accessible à tous sur l'ensemble du territoire national et qui donne à l'hôpital public toute sa place avec sa double vocation de pôle d'excellence et de dernier recours.

A cette ambition doit impérativement correspondre un espace professionnel attractif pour les médecins hospitaliers leur garantissant :

- leur indépendance professionnelle et statutaire,
- le respect des attributions liées à leur compétence sur les choix médicaux et l'organisation des soins :
  - . *compétence de la CME sur le projet médical,*
  - . *compétences spécifiques du président de CME pour la contractualisation interne,*
  - . *autorité des praticiens sur l'organisation des unités fonctionnelles, des services et des pôles.*

**Les dispositions du titre I du projet de Loi HPST témoignent d'une volonté de rupture avec ces principes en érigeant comme seule légitimité la contrainte économique et le directeur patron pour sa mise en application.**

**Nous ne pouvons que combattre formellement ces perspectives destructrices pour l'avenir du service public hospitalier et nous associer à tous les mouvements qui les contestent.**

Aujourd'hui, l'hôpital public fait l'objet d'attaques réitérées à coup d'affirmations mensongères, y compris au plus haut niveau de l'Etat, et d'une médiatisation accusatrice à outrance : l'hôpital serait en déshérence parce qu'il est un grand oublié des réformes (!!!), tandis que les dysfonctionnements toujours regrettables sont présentés de façon quasi diffamatoire, sans mettre en perspective le nombre considérable d'interventions et les difficultés des situations des prises en charge.

**Tous ces mauvais procédés n'y changeront rien : nos concitoyens aiment l'hôpital public, tiennent à ses valeurs et le reconnaissent comme un des fondements de notre pacte social.**

**La CPH et l'INPH rappellent leurs consignes de mobilisation des praticiens exclusivement sur les activités de soins, de boycott des activités médico-administratives ainsi que de rétention du codage et des différentes données d'activité.**

**La CPH et l'INPH apportent leur entier soutien au mouvement initié à l'APHP par le Comité de défense de l'hôpital public et participeront à la journée de mobilisation du 28 avril 2009.**

**Dr Pierre Faraggi, Président de la CPH  
Dr Rachel Bocher, Présidente de l'INPH**